

Conditions pour les escapades

- ¹ Les excursions n'ont lieu que si suffisamment de personnes se sont inscrites dans les délais. Priorité est donnée aux membres. Passé le délai, il est possible d'accepter des inscriptions supplémentaires dans la limite des places disponibles.
- ² Quelques jours avant la date de l'excursion, les participant-e-s reçoivent une confirmation avec les derniers détails ainsi que les informations pour le paiement.
- ³ Jusqu'au délai d'inscription, l'annulation est sans frais. En cas d'annulation par les participant-e-s dans les 5 jours après le délai d'inscription, la finance est due à 50%. Au-delà, elle est due à 100%, sauf cas de force majeure à justifier auprès de la direction. En cas d'annulation par la direction, la finance d'inscription est entièrement remboursée.

Les activités peuvent être soumises à modifications.